



Séance de la Commission Permanente du vendredi 5 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de juillet, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents :

Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, M. Gilbert THULEAU,

Absents excusés :

Mme Isabelle CHATEAU, M. Claude DUCHÉ, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE

Date des convocations : **3 juin 2024**

Membres en exercice : 8

Pour : 5

Membres présents : 5

Contre : 0

Nombre de votants : 5

Abstention : 0

N° 24-099

OBJET : SECOURS CENTRE DE LOISIRS – CENTRE SOCIO-CULTUREL

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE DÉCIDE

d'accorder un secours financier à 1 famille, soit 1 enfant, pour le règlement d'une facture de centre de loisirs du Centre socio-culturel pour les vacances d'été du 17/07/2024 au 23/08/2024, pour un montant plafond de **64 €**.

La somme sera versée directement à – **CSC Marne Yeuse**-66 boulevard de la Marne-17200 ROYAN..

Fait à ROYAN, le 5 juillet 2024

Pour le Conseil d'Administration
 Le Président du CCAS
 Maire de Royan



Patrick MARENGO